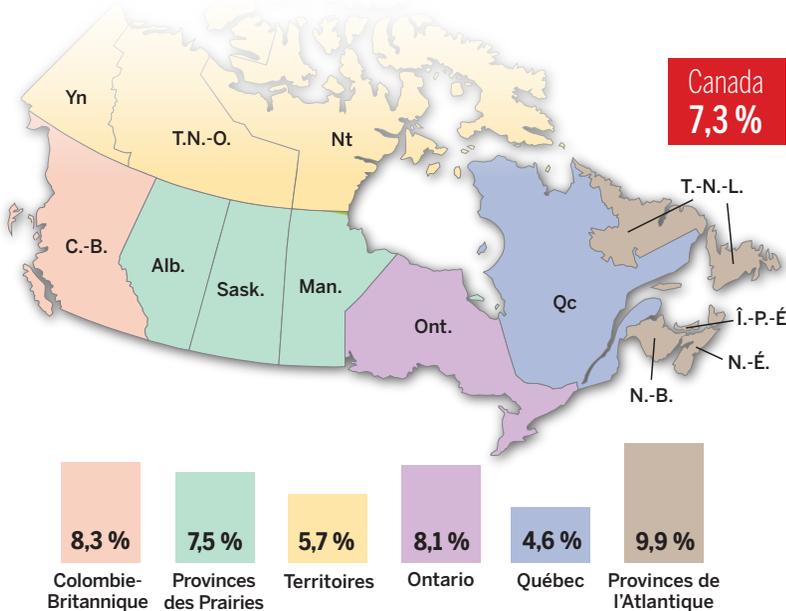


LES CANADIENS AYANT DES INCAPACITÉS LIÉES À LA SANTÉ MENTALE



Plus de 2 millions de Canadiens âgés de 15 ans et plus ont une incapacité liée à la santé mentale¹



Parmi les Canadiens âgés de **25 à 64** ans ayant une incapacité liée à la santé mentale :

655 000 sont des personnes occupées

99 000 sont sans emploi

666 000 sont inactifs²

C'est à

31



ans en moyenne qu'une personne ayant une incapacité liée à la santé mentale commence à se sentir limitée dans ses activités

52 % des personnes ayant des incapacités liées à la santé mentale se considèrent **désavantagées sur le plan du travail** à cause de leur état



24 %

des personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale se considèrent confinées à leur demeure

Parmi les personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale :



les **femmes** sont plus susceptibles que les hommes de déclarer avoir besoin de services de **counseling** et de groupes de **soutien**...

...par contre les **hommes** sont plus susceptibles de déclarer avoir besoin des services de **toxicomanie**



Parmi les Canadiens ayant une incapacité liée à la santé mentale :

1 100 000 (55 %)

disent qu'ils requièrent des services de counseling offerts par un psychologue, un psychiatre, un psychothérapeute ou un travailleur social

370 000 (18 %)

disent qu'ils requièrent des services de groupes de soutien, des services de halte-accueil ou des lignes téléphoniques d'information ou de soutien

90 000 (5 %)

disent qu'ils requièrent des services de toxicomanie



Notes :

Il convient de noter que la majorité des personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale ont aussi mentionné au moins un autre type d'incapacité. Par conséquent, les données sont fondées sur les répercussions de l'ensemble des types d'incapacités que les répondants ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale pouvaient avoir.

1. Les personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale sont celles dont les activités sont limitées en raison d'une condition d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale (anxiété, dépression, trouble bipolaire, toxicomanie, anorexie, etc.).

2. Les répondants étaient considérés comme inactifs s'ils n'étaient ni employés ni en chômage au cours de la semaine précédant l'interview. En d'autres mots, ils n'avaient pas d'emploi et ils ne pouvaient pas commencer un emploi dans les quatre semaines à venir en raison de leurs études, d'une maladie ou d'une incapacité, ou d'obligations personnelles et familiales, ou ils ne cherchaient pas d'emploi.

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie, 2020

Numéro au catalogue : 11-627-M | ISBN : 978-0-660-33744-9